

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons). En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Février à mai 2022

Contractants : Paysans

Catherine et Mathieu THIEBAUT

Les Plaindesses 45250 BRETEAU

Tél : 02 38 31 91 38

Mail : lesplainsdesses@orange.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE
Nom :
Adresse :
Tél.:
Mail :
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Coordinateur : Sabine Peyrard // 06 82 40 92 58 // sabinepey@wanadoo.fr

Contenu du contrat

			FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
				FÊTE DU PRINTEMPS		
<i>Indiquer la quantité souhaitée dans chaque case</i>			24	24	7	12
AGNEAU	Demi agneau de 9kg environ* (11€/kg) Ajustement du prix à la livraison	100,00 €				
		Total par livraison				

Merci de prévenir le paysan dès réception du contrat, SVP, par courrier, téléphone ou e-mail (confirmer par courrier ou à la livraison avec le prépaiement)

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17H30 à 19H30, à la maison des associations, 5 rue Paulin Enfert 45500 Gien.

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité. **1 chèque par colis**, à l'ordre de **GAEC DES PLAINDESSES**

Soit ____ Chèques de _____, _____, _____, _____, _____ €

Date : _____

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Paysan

Consommateur